

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 novembre 2022

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 17/11/2022
Date d'affichage : 17/11/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 22 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Laure DUCHAMP -GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL- - Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Véronique AUGIZEAU- Céline POIRRIER- Alexandra CHABANIS.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2022-079 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme pour la construction d'un restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Allan, connaît une augmentation de la fréquentation du restaurant scolaire actuel en raison de l'accroissement du nombre d'élèves dans les écoles d'Allan. En effet, le nombre de repas à servir a nécessité des aménagements horaires pour les deux écoles (échelonnement des prises de repas).

Afin de continuer d'assurer ce service dans les meilleures conditions et, par anticipation de l'évolution des effectifs, un projet de nouveau restaurant scolaire a été élaboré avec l'appui du CAUE de la Drôme. Des études préalables ont été réalisées (levés topographiques et détection de réseaux) pour un montant total de 5 845 € HT.

Il s'agit pour la Commune de construire, au sud de la Place de l'Ecole, dans la continuité du chemin des installations scolaires (école et restaurant actuel), un nouveau bâtiment pouvant accueillir jusqu'à 200 élèves et des abords aménagés (préau et espaces extérieurs).

Des études préalables ont été réalisées (levés topographiques et détection de réseaux) pour un montant total de 5 845 € HT.

Après consultation, la Maitrise d'œuvre du projet a été confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire AGC CONCEPT pour un montant de 112 700 € HT (mission de base et missions complémentaires, taux de rémunération à 9%), les missions de Contrôle Technique, CSPS et d'OPC sont également désignées pour un montant total de 35 062 € HT.

Le total des études s'élève à 153 607 € HT.

L'enveloppe financière des travaux était estimée à 1 165 000 € HT soit 1 398 000€ TTC. La phase Esquisse réalisée et l'avant- projet sommaire conduisent à une estimation de 1 154 000 € HT soit un total de dépenses prévisionnelles (études et travaux) pour l'opération de 1 307 607 € HT.

Après consultation des entreprises, les travaux pourraient démarrer au printemps, la livraison du bâtiment étant prévue à l'été 2024 pour être opérationnel à la rentrée scolaire 2024.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel envisagé pour la réalisation de la structure est détaillé ci-après :

Ressource		Date d'obtention	Montant prévisionnel (HT)
Etat (DETR ou DSIL) limité à 1 200 000 €- 35% avec Bonus		Demande à formuler	420 000
Département de la Drôme- 30% avec Bonus		Demande à formuler	392 282, 10
Région Auvergne- Rhône- Alpes		Demande à formuler	233 803,50
Sous-total des aides publiques			1 046 085, 60
Part du demandeur	Fonds propres ou emprunt		261 521, 40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **L'UNANIMITE**

- **d'ADOPTER** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental de la Drôme une subvention pour la construction du restaurant scolaire, ce projet étant inscrit au CRTE piloté par Montélimar Agglomération.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire

